

S'etend aussi depuis le terrain de Pihavica a Eskoia jusqu'à celle de Peuo a Cassamaa. Lauroni a Papatu est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Lauroni a Papatu.

85. Tarehia. S'etend depuis le terrain de Paraita jusqu'à celle d'Etacta a Lemaru sur environ quinze brasses. Il s'etend aussi depuis le terrain de Tuia a Espau jusqu'à celle d'Anosara sur environ vingt brasses. Araï a Echere est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Araï a Echere.

86. Echoteo. S'etend depuis le terrain de Pihavica Patama a Eskoia jusqu'à celle de Paraita sur environ cent cinquante brasses de longueur. Il s'etend aussi depuis la rivière à le terrain de Paumotu jusqu'aux sommets de la montagne sur environ cent vingt brasses. Araï a Echere est le vrai propriétaire de ce terrain.
Signé: Araï a Echere.

87. Paroia. S'etend depuis le terrain de Paraita jusqu'à celle d'Araï a Echere sur environ cinquante brasses. Il s'etend aussi depuis le terrain de Paraita jusqu'à la rivière, sur environ soixante dix brasses. Etacta a Lemaru est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Etacta a Lemaru.

88. Aueiti. S'etend depuis le terrain d'Espiraia jusqu'à celle d'Espiraia de l'autre côté, sur environ soixante brasses de longueur. Il s'etend aussi depuis le terrain de Paraita jusqu'à celle d'Espiraia a Tavae sur environ quatre vingt brasses. Etacta a Lemaru est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Etacta a Lemaru.

89. Espota. S'etend depuis le terrain de Paraita jusqu'à Haro, terrain de Tavae, sur environ cent brasses. Il s'etend